

34^{ÈME} ÉDITION

RALLYE

DES CÔTES DU TARN

23 / 24 / 25 OCTOBRE 2020

*Revenons plus loin,
partageons ensemble !*

4^{ÈME} VHC
ÉDITION



Photo © Alexandre Ducourneau

www.rallyedescotesdutarn.fr

RALLYE
des Côtes du Tarn



REGLEMENT PARTICULIER VHC





REGLEMENT 2020

4^{ème} Rallye National des Côtes du Tarn

VHC

23 , 24 et 25 octobre 2020

ECURIE DES 2 RIVES

53 avenue Jean Bérenguier - 81800 COUFFOULEUX

Tel : 05.63.33.84.81

E-mail : ecuriedesdeuxrives@free.fr Site : <http://rallyedescotesdutarn.free.fr>

SOMMAIRE

<u>Programme du Rallye</u>	Page 3
<u>Liste des adresses</u>	Page 4
<u>Article 1P – Organisation</u>	
Définition	Page 4
Comité d'organisation	Page 5
Secrétariat du Rallye	Page 5
1.1P : Officiels du Rallye	Page 5
1.2P : Eligibilité	Page 5
1.3P : Vérifications	Page 5
<u>Article 2P – Assurances</u>	Page 6
<u>Article 3P – Concurrents et pilotes</u>	
3.1P : Demande d'engagement – inscriptions	Page 6
3.1.1.1P : Concurrents admis	Page 6
3.1.1.2P : Droit d'engagements	Page 7
3.2P : Les Equipages	Page 7
3.3P : Ordre de départ- Plaques - Numéros	Page 7
<u>Article 4 – Voitures et équipements</u>	
4.1P : Voitures admises	Page 7
4.2P : Pneumatiques	Page 7
4.3P : Limitation de changement de pièces	Page 7
4.4P : Assistance	Page 7
4.6P : Identification des voitures	Page 8
<u>Article 5 – Publicité</u>	Page 8
<u>Article 6 – Site et infrastructure</u>	
6.1P : Description	Page 8
6.2P : Reconnaisances	Page 8
6.2.1P : Nombre de passages	Page 8
6.2.2P : Voitures de reconnaissance	Page 8
6.2.3P : Equipements	Page 8
6.3 P : Horaires des Reconnaissances	Page 8
6.4P : Carnet de contrôle	Page 8
6.5P : Circulation	Page 8
<u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u>	
7.3.16P : Rallye2	Page 9
7.6P : Epreuves spéciales	Page 9
<u>Article 8 – Réclamations – Appels</u>	Page 10
<u>Article 9 – Classements</u>	Page 10
<u>Article 10 – Prix – Coupes</u>	Page 10
<u>Itinéraire Samedi</u>	Page 11
<u>Itinéraire Dimanche</u>	

Lundi 24 Août 2020

Parution du règlement. Ouverture des engagements.

Lundi 12 Octobre 2020

Clôture des engagements.

Samedi 17 Octobre et Dimanche 18 octobre 2020 de 8h00 à 18h00

Parution du road-book et vérifications administratives préliminaires à la Cave de Rabastens VINOVALIE
Route d'Albi 81800 RABASTENS

Jeudi 22 Octobre et Vendredi 23 Octobre 2020 de 8h00 à 18h00

Distribution du Road Book et vérifications administratives préliminaires à la Mairie de Couffoueux, 53
avenue Jean Bérenguer 81800 COUFFOULEUX

Reconnaisances :

Le samedi 17 octobre, le dimanche 18 octobre, jeudi 22 octobre et vendredi 23 octobre
de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Vendredi 23 Octobre 2020

A partir de 15H30 : Accueil des officiels : Mairie de COUFFOULEUX 53 avenue Jean Bérenguer 81800
COUFFOULEUX

De 18H30 à 20H30 : Vérifications Techniques : Parking salle Hervé de Guerdavid rue des graves 81800
COUFFOULEUX

(Suivant horaire de convocation).

Samedi 24 Octobre 2020

A partir de 8h00 : Accueil des Officiels Mairie de Couffoueux 81800 COUFFOULEUX

De 8H00 à 11H00 : Vérifications Techniques : Parking salle Hervé de Guerdavid rue des graves 81800
COUFFOULEUX

(Suivant horaire de convocation).

10H00 : 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs à la mairie de RABASTENS
Quai des Escoussières à RABASTENS

11H00 : Conférence de Presse, Mairie de Couffoueux, 53 avenue Jean Bérenguer 81800
COUFFOULEUX

12H00 : Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ et publication de
l'ordre de départ de la 1ère étape

13h15 : Départ du 1^{er} concurrent VHC du parc fermé de la place de la Mairie de COUFFOULEUX pour la
1^{ère} étape.

13h45 : Départ du 1^{er} concurrent Moderne du parc fermé de la place de la Mairie de COUFFOULEUX
pour la 1^{ère} étape.

20H43 : Arrivée du 1^{er} concurrent VHC de la 1^{ère} Etape au parc fermé – Promenades à RABASTENS

21H13 : Arrivée du 1^{er} concurrent Moderne de la 1^{ère} Etape au parc fermé – Promenades à RABASTENS

23H48: Affichage du classement partiel à l'issue de la 1^{ère} étape. Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape.

Dimanche 28 Octobre 2018

08H00 : Départ du 1^{er} concurrent VHC de la 2^{ème} Etape du parc fermé –Les Promenades - RABASTENS

08H30 : Départ du 1^{er} concurrent Moderne de la 2^{ème} Etape du parc fermé –Les Promenades - RABASTENS

14H57 : Arrivée du 1^{er} concurrent VHC de la 2^{ème} Etape au parc fermé – Les Promenades - RABASTENS

15h27 : Arrivée du 1^{er} concurrent Moderne de la 2^{ème} Etape au parc fermé – Les Promenades - RABASTENS

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH, au PC de la Mairie de RABASTENS et sur le podium – Les Promenades - RABASTENS.

Vérifications Finales : Garage MOUÏSSET AUTOMOBILE 10, route de saurs – 81800 RABASTENS.

LISTE DES ADRESSES

Identique au 34^{ème} Rallye National des Côtes du Tarn

Préambule: ce règlement complète le règlement standard des rallyes français, les règles spécifiques des VHC et le règlement de la coupe de France des Rallyes 2020.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie des 2 Rives organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les 23,24 et 25 Octobre 2020 :

Le 4^{ème} RALLYE NATIONAL VHC DES COTES DU TARN

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Auto Occitanie Pyrénées en date du : 20/07/2020
Sous le numéro : **49** et par la **FFSA** en date du 23/07/2020 sous le numéro : **377**

COMITE D'ORGANISATION :

Identique au 34ème Rallye National des Côtes du Tarn

1.1P. - OFFICIELS

Identique au 34ème Rallye National des Côtes du Tarn sauf :

Directeur de Course	P. BATTE	28230
Relations Concurrents	N. ROBILLARD	6373
Commissaire Technique Responsable	S. LARQUEY	8454

1.2P. - ELIGIBILITE

Le 4ème Rallye National VHC des Côtes du Tarn compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2021.
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées coefficient 2
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées

1.3P. VERIFICATIONS

Avant le départ :

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu les : Vendredi 23 Octobre et Samedi 24 Octobre 2020.

L'accueil des équipages avec leurs remorques sera effectué, obligatoirement, sur le PARKING suivant :

- Zone artisanale de la Bouyayo chemin des Caminels 81800 COUFFOULEUX

Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre lieu

● **Administratives préliminaires** :

Le Samedi 17 et Dimanche 18 Octobre de 8h à 12h et 14h à 18h Salle de Vivalie route d'Albi à Rabastens.

Le Jeudi 22 et Vendredi 23 Octobre 2020 à la Mairie de Couffoulex 53 avenue Jean Bérenguier 81800 Couffoulex

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

Permis de conduire Pilote et Copilote en cours de validité

Licences Pilote et Copilote de l'année en cours

Photocopie 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

Passeport Technique du véhicule de compétition

De plus ils recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portière, plaques rallye, plaque immatriculation)

● **Techniques** :

Vendredi 23 Octobre de 18H30 à 20H30 : Vérifications Techniques : Parking Salle Hervé de Guerdavid rue des Graves 81800 COUFFOULEUX (Suivant horaire de convocation).

Samedi 24 Octobre de 8h00 à 11h : Vérifications Techniques : Parking Salle Hervé de Guerdavid rue des Graves 81800 COUFFOULEUX (Suivant horaire de convocation).

Un parc remorques **obligatoire** (non gardé) sera mis en place – Parking de la Gare SNCF à COUFFOULEUX ; Voir plan sur le site Internet (www.rallyedescotescdutarn.fr)

Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au :

Garage MOÛSSET AUTOMOBILE

10, route de Sours - 81800 RABASTENS - ☎ : 05.63.33.75.23

Taux Horaire de la Main d'Œuvre : 63 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme aux règles spécifiques Rallye VHC 2020.

Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

Alexandre HERMET

13, rue du Pastel

81150 MARSSAC-SUR-TARN

Port : 06.27.67.60.93

Email : alexandrehermet@hotmail.com

Clôture des engagements lundi 12/10/2020 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

3.1.1.1P – CONCURENENTS ADMIS

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC

Le nombre d'engagés maximum est fixé à 150 pour les 2 rallyes. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

3.1.1.2P – Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **320 €** avec publicité obligatoire

- **640 €** sans publicité obligatoire (x2)

Une réduction de 30€ sera accordée aux équipages entièrement composés de licenciés à l'ASA du Vignoble Tarnais. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

Du montant des droits d'engagement

De la photocopie de la licence des 2 membres d'équipage

De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage

De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

De la copie de la 1ère page du PTH ou du PTN

RALLYE DES CÔTES DU TARN

Les engagements par télécopie et par mail ne sont pas pris en compte.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter les règlements applicables à ce rallye.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande parvienne par courrier à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues avant le Jeudi 15 Octobre 2020, et de
- 50% pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications techniques.

Passé ce délai les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

3.2P – LES EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P – ORDRE DE DEPART – PLAQUES - NUMEROS

L'ordre de départ sera le suivant, VHC puis modernes. Le dernier concurrent du Rallye VHC bénéficiera de 20 minutes d'écart avec le premier concurrent du Rallye Moderne.

La liste des ordres et heures de départ sera divisé en 3 :

Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin, les pilotes des voitures du groupe Classic de compétition.

Dans chacune de ces listes, l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - pour la première liste :groupe 4/5, groupe2, groupe3, groupe1, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées
 - pour la deuxième liste : groupes B et A, groupe N, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées

Les voitures du groupe Classic de compétition

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures)

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P – VOITURES ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, Homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition **(1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec passeport Technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).**

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES :

- ⚗ GROUPE 1 - T - Tourisme
- ⚗ GROUPE 2 - **CT** - Tourisme de Compétition
- ⚗ GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série
- ⚗ GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial
- ⚗ GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype
- ⚗ GROUPE N Production J1 **et J2 (classement séparé)**
- ⚗ GROUPE A Tourisme J1 **et J2 (classement séparé)**
- ⚗ GROUPE B J1 **et J2 (classement séparé)**
- ⚗ **Les voitures du Groupe Classic de compétition (1947 à 1990) en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)**

Les voitures de la Période J1-J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France.

Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC.

Elles feront l'objet d'un classement distinct.

4.2P – PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard des rallyes.

4.4P – ASSISTANCE

Identique au 34ème Rallye National des Côtes du Tarn

ARTICLE 5P.

5.1.1P – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA modifié le 08/06/2012

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. **L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.**

5.2 PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P– SITES ET INFRASTRUCTURES

6. 1P – DESCRIPTION

Le 3ème Rallye National VHC des Côtes du Tarn présente un parcours de 356,910 Kms comportant 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 158,260 Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge parlante (3699). Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book sera disponible à partir du samedi 17 Octobre 2020 à la cave VINOVALIE route d'Albi à RABASTENS

6.2P – RECONNAISSANCES

Identique au 34ème Rallye National des Côtes du Tarn

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.16P – NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye, à compter de l'étape suivante aux conditions suivantes :

☹ **avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.**

☹ **avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.**

*** NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.**

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

☹ **pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,**

☹ **pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.**

☹ **Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points à l'exception des éventuels points de bonus (départ et arrivée)**

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

☹ **pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,**

☹ **pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.**

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.6P – EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard FFSA.
Les temps seront enregistrés au 1/10 de seconde.

Liste des épreuves spéciales

1ère ETAPE

Place de l'hôtel de ville à COUFFOULEUX / Promenades à RABASTENS
(6 épreuves – 69,56 km d'E.S) :

- ES 1/4 : MONTAIGUT- LISLE sur TARN : **VIGNOBLE GAILLACOIS**
9.200 Kms x 2 = 18.400 Km
- ES 2/5 : CASTELNAU MONTMIRAL : **SKODA TOULOUSE** -13.480 km x 2 = 26.960 Km
- ES 3/6 : SALVAGNAC : **Conseil Départemental du TARN - Région Occitanie- Pyrénées- Méditerranée** -12.100 Kms x2 = 24.200 Km

2ème ETAPE

Promenades - RABASTENS / Promenades - RABASTENS
(5 épreuves – 88.700 Km d'E.S)

- ES 7/9/11 : SAINT CAPRAIS : **VINOVALIE** 24.000 Kms x 3 = 72.000 Kms
- ES 8/10 : MONTVALEN-TAURIAC SN **DIFFUSION** 8.350 Kms x 2 = 16.700 Kms

7.5.20.P – SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le vendredi 26 octobre de 13h30 à 18h (**réservation avec la feuille d'engagement**) et au plus tard lors de la récupération du Carnet d'itinéraire. **Les frais de participation sont fixés à 40 euros (paiement différent de celui de l'engagement). Nombre de concurrents acceptés est de 50 maximums.** Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises.

7.6P – PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA.

Liste des Parcs Fermés :

- COUFFOULEUX place de la Mairie: Samedi 24 Octobre 2020 jusqu'au départ de la 1^{ère} étape

- RABASTENS: Les Promenades- Arrivée de la 1^{ère} étape jusqu'au départ de la 2^{ème} étape le Dimanche 25 Octobre 2020 et arrivée du Rallye jusqu'à l'affichage du classement officiel définitif.

- **Pointage** en avance autorisé aux CH 6A, et **Non autorisé au CH 11A** : Fin du Rallye.

ARTICLE 8P– RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P–CLASSEMENTS

Le classement final provisoire sera affiché, 30 minutes après le Pointage du dernier concurrent au dernier CH, au PC du Rallye à la Mairie de RABASTENS le dimanche 25 octobre 2020 et sur le podium, à Vinotalie - Rabastens (Cave).

Conformément au règlement de la coupe de France des rallyes VHC, il sera établi un classement pour chacun des Groupes (voir Art. 4.1P).

Aucun classement scratch final ne fera apparaitre de voitures Classic de compétition ; le vainqueur du Rallye est obligatoirement, un véhicule VHC avec un Passeport Technique Historique.

Ces classements donneront lieu à attribution de points « pilotes » et « copilotes » dans le cadre de la Coupe de France des Rallyes VHC 2021 et du challenge la Ligue Régionale du Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2021.

A l'issue de chaque rallye un classement selon les regroupements suivants :

- Un classement général est publié pour les groupes 1,2,3,4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHC J, B VHC J (1982-1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977-1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou PTH/N (Hors Classic)

ARTICLE 10P– PRIX

Il n'y a pas de dotation en prix.

Tous les équipages ayant terminé le Rallye seront récompensés.

REMISE DES RECOMPENSES

La remise des récompenses aura lieu le Dimanche 25 Octobre 2020 à l'arrivée sur le Podium – Les Promenades à RABASTENS